

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des motifs invoqués par la Direction Départementale de l'Équipement sur "le sursis à statuer" concernant le lotissement industriel LE FRANCLIOS,

délibère et vote à l'unanimité la motion suivante :

- s'étonne de l'obstruction systématique de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT, qui, par ses refus interdit et condamne l'implantation de quatre entreprises importantes pour l'avenir de l'agglomération,
- constate que ces décisions paralysent l'extension de la Ville de LUDRES, notamment du développement des zones industrielles, au moment où le Gouvernement s'inquiète de la montée dramatique du chômage et s'ingénie à trouver des formules de stimulation pour la création d'emplois nouveaux,
- il rejette l'entière responsabilité de cette paralysie sur le Directeur Départemental de l'Équipement qui refuse le dialogue,
- il informe Monsieur le Préfet de M & M de cet état de fait regrettable,
- il charge son Maire de saisir les autorités compétentes et éventuellement le médiateur gouvernemental,
- il souhaite qu'une solution positive intervienne rapidement, faute de quoi il se réserve le droit d'engager toute action qu'il jugera opportune.